



COMMUNE  
D'ORMONT-DESSUS  
1865 LES DIABLERETS

La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal

### Préavis municipal n° 09-2018 relatif au projet de budget de la Commune pour 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les Communes et du règlement du Conseil Communal, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal susmentionné.

Le budget 2019, tel que présenté, laisse apparaître un excédent de charges, soit **CHF 184'654.60**, qui se récapitule comme suit :

	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017 (indicatif)
Recettes	13'635'213.05	12'929'997.75	13'472'739.65
Dépenses	-13'819'867.65	-12'957'853.40	-13'199'948.83
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-184'654.60</b>	<b>-27'855.65</b>	<b>272'790.82</b>
Amortissements	1'217'512.30	932'900.00	1'078'155.21
Versements aux réserves	295'650.00	286'550.00	536'838.56
Prélèvements aux réserves	-556'633.05	-344'720.75	-618'390.31
<b>Marge d'autofinancement (Cash-Flow)</b>	<b>771'874.65</b>	<b>846'873.60</b>	<b>1'269'394.28</b>

En élaborant ce budget, la Municipalité avait pour objectif de maintenir les charges courantes qui balançaient avec les produits à disposition dans la continuité des résultats obtenus lors des dernières années. L'exercice aurait été réussi si la RIE III et l'augmentation de la facture sociale n'étaient pas venu remettre en question l'équilibre financier de notre Commune.

Bien que peu touchée directement par la baisse des impôts des entreprises, notre Commune, comme beaucoup d'autres, est toutefois impactée par l'augmentation de la péréquation et de la facture sociale. Lesquels représentent respectivement une charge supplémentaire de CHF 179'042.00 et CHF 332'321.00 comparativement au budget 2018.

Le Conseil, dans sa séance du 3 septembre 2018, a d'ores et déjà validé la décision de la Municipalité de ne pas modifier les impôts communaux malgré le risque que représentait l'augmentation de ces charges, estimant que les résultats des trois dernières années avaient prouvés la capacité de notre commune à clôturer sur un résultat supérieur aux prévisions budgétées.

Il paraissait également alarmiste de planifier des économies drastiques alors qu'un nouveau système péréquatif devrait être mis en place en 2020, suite logique à la RIE III. Une nouvelle répartition qui pourrait avoir pour conséquence de nous permettre de retrouver notre équilibre financier.

La Municipalité a donc décidé de présenter au Conseil Communal un budget déficitaire tout en continuant à travailler quotidiennement à limiter les dépenses dans le but de clôturer l'année 2019 sur un résultat meilleur que les prévisions. Ceci tout en garantissant nos obligations courantes et en assumant l'entretien de notre patrimoine communal.

Elle a également pour objectif de répondre aux demandes de notre fiduciaire en continuant à utiliser les réserves accumulées depuis de nombreuses années, péjorant du même coup la marge d'autofinancement. Mais cet exercice, qui devra se poursuivre sur les prochaines années, aura pour résultat de donner une image plus juste du patrimoine communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

**Vu** le préavis municipal n°09-2018, relatif au projet de budget de la Commune pour 2019 ;

**Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

### DÉCIDE

d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2019, prévoyant **un excédent de charges de CHF 184'654.60.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ph. Grobéty



La secrétaire e.r. :

J. Dacic